



COMMUNE DE GOURIN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Liste des délibérations examinées Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le 03 avril 2026

Mis en ligne 03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DRÉVILLON Hervé, LE GUILLOU Jean-Philippe, GOACOLOU Gilbert, MÉLIARENNE Hervé, ANDRÉ Christiane, LE BAIL Erwann, DUFLEIT Gaëlle, MALIGE Sabrina, HÉRY Charlène, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, VATAN Eric, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith.

Absent(e)s : BOUËDEC Jean-Michel, LE BRIS Philippe, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie.

Procurat(s) : BOUËDEC Jean-Michel à LE GAL Annie, LE BRIS Philippe à LIEFFRIG Eric, MICHEL Ellen à PICARDA Styren, LE HORS Clément à PRADO Elodie, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, LIEFFRIG Eric a été élu secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 février 2026 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 février 2026, par 22 voix « POUR » et 5 VOIX « ABSTENTION ».

DÉLIBÉRATIONS DU 2 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2026/02/04/01	Délégations consenties au maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT (Code général des collectivités territoriales)	Approuvée avec 22 voix « POUR » et 5 VOIX « ABSTENTION »
Délibération N°2026/02/04/02	Délibération de principe relative à la création de postes non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération N°2026/02/04/03	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2026/02/04/04	Indemnités de fonctions du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux	Approuvée à l'UNANIMITÉ

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À HERVÉ LE FLOC'H, MAIRE SORTANT

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire sortant, par délibérations du 12 juin 2020 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Urbanisme	18/02/2026	Dec-Cne/2026-22	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 66 rue de la Libération, parcelles cadastrées AV 69-559.
Urbanisme	19/02/2026	Dec-Cne/2026-23	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 40 rue de Goasven, parcelles cadastrées B445-446.
Commande publique	04/03/2026	Dec-Cne/2026-24	Avenant N°1 de transfert du titulaire du lot N°6 : dans le cadre de de la création du Foyer Jeunes travailleurs (10 logements), la société GABARD, 42 rue Maréchal-Leclerc, 49280 SAINT-CHRISTOPHE DU BOIS, a été retenue comme nouveau titulaire du lot N°6, et ce dans les mêmes conditions et aux mêmes prix que le titulaire initial.
Urbanisme	05/03/2026	Dec-Cne/2026-25	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 3 rue Jean-Pierre Le Bris, parcelles cadastrées AT 91-673-674.
Urbanisme	06/03/2026	Dec-Cne/2026-26	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 11 rue Madeleine De Boissieu, parcelle cadastrée AW542.
Urbanisme	13/03/2026	Dec-Cne/2026-27	D.P.U - Déclaration d'Intention d'Aliéner Non exercice du droit de préemption dont la commune de Gourin est titulaire lors de l'aliénation de l'immeuble sis à Gourin, 25 QUATER RUE Jean Moulin, parcelle cadastrée AV 566.

Commande publique	16/03/2026	Dec-Cne/2026-28	Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en annexe à la maison de santé, l'avenant N°1 a été convenu avec l'entreprise BIRRIEN , 42b rue de Carhaix 56110 GOURIN, mandataire du LOT N°3 – charpente bois, pour complément de travaux, à hauteur de 1 112,80 €HT, soit 1 335,36 €TTC. Ainsi, le montant initial augmenté de l'avenant N°1 est porté à 13 990,99 €HT, soit 16 789,19 TTC.
Commande publique	19/03/2026	Dec-Cne/2026-29	Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en annexe à la maison de santé, l'avenant N°1 pour supplément de travaux a été convenu avec l'entreprise ADR CONSTRUCTION , ZA de Kerchopine 56620 CLEGUER, mandataire du LOT N°2 – gros œuvre, à hauteur de 1 800.00 €HT, soit 2 160.00 €TTC. Ainsi, le montant initial augmenté de l'avenant N°1 est porté à 111 016.30 €HT, soit 133 219.56 €TTC.
Commande publique	19/03/2026	Dec-Cne/2026-30	Dans le cadre de l'aménagement du lotissement St Philibert, candidatures retenues : <ul style="list-style-type: none"> • PIGEON BRETAGNE SUD, 7 rue Georges Charpak 56700 HENNEBONT, mandataire du LOT 01 – Terrassements, voirie, revêtements- de l'aménagement du Lotissement St Philibert, à hauteur de 267 925.02 €HT, soit 321 510.02 €TTC. • TOULGOAT SAS, 489 ZI de Stang Bleï 56110 GOURIN, mandataire du LOT 02 – Réseaux d'assainissement- de l'aménagement du Lotissement St Philibert, à hauteur de 184 796.22 €HT, soit 221 756,30 €TTC. • GOLFE BOIS CREATION, 8 Impasse Jean Haroche 56690 LANDEVANT, à hauteur de 126 594.19 €HT, soit 151 913.02 €TTC.

Le 2 avril 2026,

La Maire,



Bérangère FRITZ.

Le 2 avril 2026,

Le secrétaire de séance,



Eric LIEFFRIG.